

FONDATION NAPOLEON

7 rue Geoffroy Saint Hilaire

75005 PARIS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 juin 2024

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

FONDATION NAPOLEON
BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations incorporelles			-	
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et développement			-	
Donation initiale d'usufruit	5 335 716		5 335 716	5 335 716
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	15 597		15 597	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles	-		-	
Terrains	-		-	
Constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Les bibliothèques				
La Collection				
Autres immobilisations corporelles	8 365 161	1 175 298	7 189 863	7 258 310
Immobilisations corporelles en cours		-	-	
Avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-		-	
Immobilisations financières	-		-	
Participations et créances rattachées			-	
Autres titres immobilisés	-		-	
Prêts	-		-	
Autres	-		-	
Total I	13 716 474	1 175 298	12 541 176	12 594 026
ACTIF CIRCULANT			-	
Stocks et en-cours	14 590		14 590	14 590
Créances	-		-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés		-	-	
Créances reçues par legs ou donations	10 567 917		10 567 917	
Autres	35 612		35 612	73 006
Valeurs mobilières de placement	6 225 049	117 544	6 107 505	5 503 769
Instruments financiers à terme	-		-	
Disponibilités	363 899		363 899	903 316
Charges constatées d'avance	30 661		30 661	-
Total II	17 237 728	117 544	17 120 184	6 494 681
Frais d'émission des emprunts (III)			-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			-	
Ecart de conversion Actif (V)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 954 201	1 292 842	29 661 359	19 088 707

FONDATION NAPOLEON
BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	14 022 448	14 022 448
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Fonds Associatifs		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 352 421	1 352 421
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 022 423	3 395 355
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 557 294 -	372 932
Situation nette (sous total)	28 954 585	18 397 292
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	28 954 585	18 397 292
FONDS REPORTES ET DEDIES	195 202	163 845
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	195 202	163 845
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 236	3 236
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	279 392	226 597
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	199 766	228 377
Autres dettes	29 179	69 360
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
Total IV	511 573	527 570
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 661 359	19 088 707

FONDATION NAPOLEON		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	3 422,00	
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 333,36	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	150 353,30	118 892,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 573 222,00	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	61 196,52	25 654,00
Autres produits	28 821,39	17 383,00
Total I	1 822 348,57	161 929,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	583 239,54	588 539,00
Aides financières	372 335,10	341 983,00
Impôts, taxes et versements assimilés	74 022,31	61 793,00
Salaires et traitements	785 669,71	689 256,00
Charges sociales	380 256,92	347 852,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 741,22	47 663,00
Dotations aux provisions	98 000,00	
Reports en fonds dédiés	92 553,00	102 063,00
Autres charges	5 592,57	10 547,00
Total II	2 422 410,37	2 189 696,00
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 600 061,80	- 2 027 767,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 250 000,00
Autres intérêts et produits assimilés	372 171,07	435 860,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	426 166,07	13 940,00
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	384 036,63	417 784,00
Total III	1 182 373,77	2 117 584,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	117 544,19	356 053,00
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	326 269,88	106 697,00
Total IV	443 814,07	462 750,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	738 559,70	1 654 834,00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	138 497,90	- 372 933,00

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	10 444 695,00	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	10 444 695,00	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	25 899,00	
Sur opérations en capital		-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	25 899,00	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 418 796,00	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	13 449 417,34	2 279 513,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 892 123,44	2 652 446,00
EXCEDENT OU DEFICIT	10 557 293,90	- 372 933,00

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de

29 661 359 euros, et au compte de résultat dégageant un résultat excédentaire de **10 557 293,90 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

I – DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Précisions concernant le résultat exceptionnel de cet exercice

Le legs Martial Lapeyre a notamment accordé à la Fondation Napoléon 80% des revenus légués.

- La Fondation de France est nue propriétaire du patrimoine correspondant. Il est constitué d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'un patrimoine foncier. Ce patrimoine est intégré dans les comptes de la Fondation de France via la Fondation abritée Lapeyre.
- La Fondation Napoléon est usufruitière des revenus de ce patrimoine à hauteur de 80%. Cet usufruit est enregistré en Dotation Initiale d'Usufruit à l'actif du bilan et inclus dans la dotation initiale au passif du bilan.

La Fondation de France a versé annuellement à la Fondation Napoléon des revenus compris entre 1.050 K€ et 1.650 K€ sur les 10 dernières années.

Suite à la cession d'une grosse partie du patrimoine immobilier de la Fondation Abritée Lapeyre au cours des dernières années, la Fondation Napoléon a demandé communication des comptes de la Fondation Abritée Lapeyre et a constaté

qu'une partie des revenus correspondant principalement aux plus-values de cession du patrimoine immobilier restait en réserve dans la Fondation Abrisée Lapeyre sous forme de Fonds dédiés.

La quote-part de ces réserves revenant à la Fondation Napoléon s'élève à 80% de 13.056 K€, soit 10.445 K€ à fin 2022 (après versement de 1.250 K€) et 80% de 13 210 K€ soit 10 568 K€ à fin 2023 (après versement de 1.450 K€). Le commissaire aux comptes de la Fondation de France a attesté ces montants en 2024.

En application de la disposition testamentaire accordant 80% des revenus annuels à la Fondation Napoléon, la comptabilité de la Fondation Napoléon étant une comptabilité d'engagement, il convient d'enregistrer une créance de la Fondation Napoléon envers la Fondation de France correspondant aux revenus non versés.

S'agissant d'une correction d'éléments omis lors des exercices précédents, la régularisation est à enregistrer sur une ligne spécifique du compte de résultat exceptionnel pour le montant acquis et non versé à fin 2022.

Précisions concernant l'enregistrement des versements reçus de la Fondation de France

Enfin, les revenus versés par la Fondation de France étaient jusqu'à présent enregistrés en produits financiers (1.250 K€ en 2022) car assimilés à un transfert de revenus de portefeuilles. Après analyse, il convient de rattacher les revenus à l'événement d'origine, le legs. A partir de l'exercice 2023, les revenus seront donc enregistrés dans la rubrique Autres revenus sur Legs des Ressources liées à la générosité du public.

Ainsi, les corrections enregistrées dans les comptes 2023 se traduisent par les enregistrements suivants :

- Au bilan : Autres créances :	10 568 K€
- Au compte de résultat	
o Autres revenus sur legs pour les revenus concernant 2023 :	1.573 K€
▪ Dont : versés :	1.450 K€
▪ Dont : non encore versés :	123 K€
o Produit exceptionnel de correction d'erreur	10.445 K€

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08, désormais d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 167 570,23 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Une forte augmentation du loyer est toutefois constatée (+8%), justifiée par l'indexation du loyer à l'Indice du Coût de la Construction ayant lui-même augmenté de +5, 36%.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2023 comme suit :

	Valeur comptable au 31/12/2023	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2023
Valeurs mobilières de placement	51 800 K€	1 015 000,00 €
Fondation de France nu propriétaire 100%		
Fondation Napoléon usufruitière à 80%		
<hr/>		
Actifs immobiliers	19 520 K€	435 000,00 €
Fondation de France usufruitière à 20%		
Fondation Napoléon usufruitière à 80%		

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe « VIII – Dotation initiale »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions/Corrections	Diminutions	FIN exercice
Immobilisations incorporelles				
Donation initiale d'usufruit	5 335 716	-	-	5 335 716
Immobilisations corporelles	-			
Installation techniques et matériels	761 959	6 804	-	768 763
Les bibliothèques	400 785	3 690	-	404 475
La collection	7 142 123	49 800	-	7 191 923
Immobilisations en cours		15 597		15 597
TOTAL GENERAL	13 640 583	75 891	-	13 716 474

Acquisitions de l'exercice :

- Agencement, travaux, mobilier : 2 666 € ;
- Informatique : 4 138 € ;
- Objets art _ dons manuels reçus : 49 800 € ;
- Achat de livres BML : 3 690 € ;

Acquisitions en cours de l'exercice :

- Création du portail web des Collections en cours : 15 597 €.

Total : 75 891 €

Sorties de l'exercice

Pas de cessions en 2023.

V - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 30 741,22 € :

- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour les agencements du siège social

- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 20% et 33,33 % linéaire pour le matériel informatique.

- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans prorata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

ETAT DES AMMORTISSEMENTS				
	DEBUT	Dotations	Reprises	FIN
	Exercice			Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
Installation techniques et matériels	680 262 €	25 629 €	0 €	705 891 €
Les bibliothèques	366 295 €	5 112 €	0 €	371 407 €
La collection	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	1 046 557 €	30 741 €	0 €	1 077 298 €

La Collection, dont la valeur inscrite à l'actif est de 7 148 927 euros ne fait pas l'objet d'amortissement. Sa valeur vénale estimée est précisée au paragraphe « VIII - Dotation initiale ».

Dans le cadre de la réalisation d'un récolement de la collection, les objets figurant sur le legs Lapeyre mais n'ayant pas été transférés à la Fondation ont été valorisés. Ils s'élèvent à 98 000 € et ont été dépréciés dans l'attente d'une sortie du bilan sur décision du Conseil d'Administration à l'issue des travaux de récolement.

VI - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 117 544,19 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 426 166,07 €.

	Valeur au Bilan	Valeur de marché
Actions françaises	3 739 754 €	4 528 116 €
Actions étrangères	1 975 041 €	2 520 442 €
SICAV & FCP	510 254 €	513 451 €
Total	6 225 049 €	7 562 009 €

VII - FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES 23

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Dotation initiale	14 022 448				14 022 448
Réserves					-
Réserve statutaire	1 352 421				1 352 421
Autres réserves	3 395 355	- 372 932			3 022 423
Report à nouveau	-			-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 372 932	372 932		10 557 294	10 557 294
Situation nette	18 397 291	-	-	10 557 294	28 954 585

VIII – DOTATION INITIALE

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

Composition Dotation initiale (en €)	Valeur de la dotation initiale reçue	Valeur actif brut au 31/12/2023	Valeur actif net au 31/12/2023	valeur vénale estimée au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 201 429	3 201 429	3 201 429	non disponible (cf. IV)
Usufruit du patrimoine foncier	2 134 286	2 134 286	2 134 286	
Immobilisations corporelles				
Collection M. Lapeyre	6 512 249	7 191 922	7 093 922	13 500 000 ¹
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437	6 588 948	6 471 404	7 925 908
Total Dotation initiale	14 022 402	19 116 586	18 901 042	21 425 908

En 2023, conformément à sa mission, la Fondation a maintenu et même augmenté la valeur de la dotation initiale (14 022 K€) que ce soit en valeur brute (19 116 K€) ou nette (18 901 K€). Par ailleurs, les revenus de cette dotation continuent de financer presque entièrement les actions de la Fondation.

IX - FONDS DEDIES

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, les dons reçus, les frais engagés, ainsi que les utilisations des fonds dédiés et les reports de fonds dédiés au 31/12/2023 sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	8 634	11 957	9 652			10 939	
Restauration des plans et dessins de Napoléon - Archives Nationales	57 139	-	-			57 139	
Chaire Napoléon	9 414	2 000	10 775			639	
Bibliothèque numérique	5 187	3 719	1 950			6 956	
Souscription Napoléon 2026	83 471	74 877	38 819			119 529	
TOTAL	163 845	92 553	61 196	-	-	195 202	

¹ Valeur assurée

Les souscriptions présentes dans les fonds dédiés

a. Restauration des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales.

Au 31.12.2023, il subsiste un reliquat de dons de 57 139 euros sur cette souscription, inchangé par rapport au 31 décembre 2022.

b. Souscription Napoléon 2026 à destination du public jeune

En novembre 2022, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour aider à la diffusion de l'histoire napoléonienne auprès du public jeune.

Au 31.12.2023, 158 348 € ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 38 819 euros. Il reste un solde disponible de 119 529 € au 31 décembre 2023.

Les autres fonds dédiés

En 2023, la Fondation a perçu des dons dédiés aux trois projets suivants :

a. La Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène

Au 31.12.2023, 20 591€ ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 9 652 euros. Il reste un solde disponible de 10 959 € au 31 décembre 2023.

b. La Chaire Napoléon

Au 31.12.2023, 11 414 € ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 10 775 euros. Il reste un solde disponible de 639 € au 31 décembre 2023.

c. La Bibliothèque numérique

Au 31.12.2023, 8 906 € ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 1 950 euros. Il reste un solde disponible de 6 956 € au 31 décembre 2023.

X – PROVISIONS

Tableau des provisions 2023

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROVISION DEPRECIATION PLACEMENTS FINANCIERS	440 105,26 €	117 544,19 €	426 166,07 €	131 483,38 €
TOTAL GENERAL	440 105,26 €	117 544,19 €	426 166,07 €	131 483,38 €

XI - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

	N
CREANCES et DETTES	
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	10 593 756 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	
Total Produits à recevoir	10 593 756 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	30 661 €
AVANCES ET ACOMPTEES VERSEES	9 773 €
Total charges constatées d'avance	40 434 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	3 236 €
FOURNISSEURS	279 392 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	199 766 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	29 179 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	511 573 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	
Total Produits constatés d'avance	0 €

XII - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel Salarié

Cadres 5

Employés 10

Total 15

XIII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Bénévolat

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 1 904 heures en 2023, soit 300 heures de plus qu'un équivalent temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires des bénévoles à 28 560 € en 2023, contre 24 360 € l'année précédente.

XV – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Collection en dépôt

La collection en dépôt de la famille Pardée-Lantz est assurée pour une valeur de 851 540 (donnée 2024). Une convention de prêt a été signée entre le/les prêteurs et la Fondation Napoléon.

Engagements de retraite

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 495 385 € au 31 décembre 2023. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires (+3%) et d'un taux d'actualisation financière retenu de 0,34% (Taux Iboox Corporates AA). La provision n'a pas été actualisée depuis 2020, les évolutions des différents paramètres de calcul n'ayant pas un impact significatif.

XVI – EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

XVII – DISPOSITION SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons reçus par la Fondation en 2023 s'élève à 1 723 575 €. A ce titre, la Fondation présente deux documents analytiques complémentaires :

- Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « générosité du public ».

La correction d'erreur présentée en "Faits caractéristiques de l'exercice" impacte la présentation du compte de résultat et donc celles du CROD et du CER, en affectant le produit issu de l'usufruit de legs Lapeyre en ressource liée à la générosité du public, en ce compris les revenus des exercices précédents. Elle impacte également la présentation des actions réalisées issues de la générosité du public.

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « générosité du public »,
- les autres produits (lignes 2, 3, 4, 5) sont considérés comme « hors générosité du public » et concernent principalement les produits financiers.

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et à la comptabilité analytique :

- Les missions sociales :
 - Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent à l'entretien et la valorisation de la Collection, aux activités numériques, à la gestion de la bibliothèque, à la tenue de conférences et à l'organisation d'événements dans le cadre de l'objet social, aux mécénats octroyés, notamment au Souvenir napoléonien, aux bourses d'études, aux Prix et Bourses, et à l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de la souscription Archives Nationales, ainsi que pour la Chaire Napoléon, la bibliothèque numérique, la rénovation des domaines de Sainte-Hélène et la souscription Napoléon2026.
 - Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes en France sur 2022 correspondent au reversement par la Fondation au musée de l'Armée du solde issu de la souscription pour la rénovation du Tombeau de Napoléon ayant pris fin au 31/12/2021.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais bancaires.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports, incluant les salaires administratifs et les frais généraux ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

Les fonds reçus proviennent intégralement de la générosité publique et sont donc intégralement réemployés conformément aux engagements de la Fondation.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	150 353	150 353	118 892	118 892
- Legs, donations et assurances-vie	12 017 917	12 017 917		
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public *	788 451		2 121 027	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 333			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	426 166		13 940	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	61 197	61 197	25 654	25 654
TOTAL	13 449 417	12 229 467	2 279 513	144 546
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 387 174	1 387 174	1 217 967	22 032
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			3 622	3 622
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	710	710	220	220
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT **	1 165 401	839 131	924 857	818 160
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	246 285		403 716	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	92 553	92 553	102 063	102 063
TOTAL	2 892 123	2 319 568	2 652 445	946 097
EXCEDENT OU DEFICIT	10 557 294	9 909 899	- 372 932	- 801 551
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	28 560	28 560	24 360	24 360
TOTAL	28 560	28 560	24 360	24 360
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	28 560	28 560	24 360	24 360
TOTAL	28 560	28 560	24 360	24 360

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 387 174	22 032	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		3 622	- Dons manuels	150 353	118 892
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	12 017 917	
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	710	220			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	839 131	818 160			
TOTAL DES EMPLOIS	2 227 015	844 034	TOTAL DES RESSOURCES	12 168 270	118 892
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	92 553	102 063	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	61 197	25 654
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	2 319 568	946 097	TOTAL	12 229 467	144 546
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	9 909 899	-801 551
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	9 909 899	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	28 560	24 360	Bénévolat	28 560	24 360
TOTAL	28 560	24 360	TOTAL	28 560	24 360

FONDATION NAPOLEON

7 rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FONDATION NAPOLEON7 rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 PARIS**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux administrateurs de la FONDATION NAPOLEON,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose les modalités de détermination et de comptabilisation d'une correction d'erreur concernant les revenus acquis relatifs à l'usufruit du legs, issus d'exercices précédents.

Cette note expose également l'affectation du revenu annuel issu du legs en produit d'exploitation à compter de l'exercice 2023 et non plus en produits financiers.

Au titre de la présentation d'ensemble des comptes, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous sommes assurés que l'annexe communique une information appropriée.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier sur les comptes annuels arrêtés par le Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2024

Le commissaire aux comptes
RSA



Isabelle COUTERET
Associée

FONDATION NAPOLEON

7 rue Geoffroy Saint Hilaire

75005 PARIS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 juin 2024

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

FONDATION NAPOLEON
BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations incorporelles			-	
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et développement			-	
Donation initiale d'usufruit	5 335 716		5 335 716	5 335 716
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	15 597		15 597	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles	-		-	
Terrains	-		-	
Constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Les bibliothèques				
La Collection				
Autres immobilisations corporelles	8 365 161	1 175 298	7 189 863	7 258 310
Immobilisations corporelles en cours		-	-	
Avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-		-	
Immobilisations financières	-		-	
Participations et créances rattachées			-	
Autres titres immobilisés	-		-	
Prêts	-		-	
Autres	-		-	
Total I	13 716 474	1 175 298	12 541 176	12 594 026
ACTIF CIRCULANT			-	
Stocks et en-cours	14 590		14 590	14 590
Créances	-		-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés		-	-	
Créances reçues par legs ou donations	10 567 917		10 567 917	
Autres	35 612		35 612	73 006
Valeurs mobilières de placement	6 225 049	117 544	6 107 505	5 503 769
Instrument financiers à terme	-		-	
Disponibilités	363 899		363 899	903 316
Charges constatées d'avance	30 661		30 661	-
Total II	17 237 728	117 544	17 120 184	6 494 681
Frais d'émission des emprunts (III)			-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			-	
Ecart de conversion Actif (V)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 954 201	1 292 842	29 661 359	19 088 707

FONDATION NAPOLEON
BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	14 022 448	14 022 448
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Fonds Associatifs		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 352 421	1 352 421
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 022 423	3 395 355
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 557 294	- 372 932
Situation nette (sous total)	28 954 585	18 397 292
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	28 954 585	18 397 292
FONDS REPORTES ET DEDIES	195 202	163 845
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	195 202	163 845
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 236	3 236
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	279 392	226 597
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	199 766	228 377
Autres dettes	29 179	69 360
Instrument financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
Total IV	511 573	527 570
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 661 359	19 088 707

FONDATION NAPOLEON
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	3 422,00	
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 333,36	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	150 353,30	118 892,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 573 222,00	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	61 196,52	25 654,00
Autres produits	28 821,39	17 383,00
Total I	1 822 348,57	161 929,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	583 239,54	588 539,00
Aides financières	372 335,10	341 983,00
Impôts, taxes et versements assimilés	74 022,31	61 793,00
Salaires et traitements	785 669,71	689 256,00
Charges sociales	380 256,92	347 852,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 741,22	47 663,00
Dotations aux provisions	98 000,00	
Reports en fonds dédiés	92 553,00	102 063,00
Autres charges	5 592,57	10 547,00
Total II	2 422 410,37	2 189 696,00
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 600 061,80	- 2 027 767,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 250 000,00
Autres intérêts et produits assimilés	372 171,07	435 860,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	426 166,07	13 940,00
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	384 036,63	417 784,00
Total III	1 182 373,77	2 117 584,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	117 544,19	356 053,00
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	326 269,88	106 697,00
Total IV	443 814,07	462 750,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	738 559,70	1 654 834,00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	138 497,90	- 372 933,00

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	10 444 695,00	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	10 444 695,00	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	25 899,00	
Sur opérations en capital		-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	25 899,00	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 418 796,00	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	13 449 417,34	2 279 513,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 892 123,44	2 652 446,00
EXCEDENT OU DEFICIT	10 557 293,90	- 372 933,00

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de **29 661 359 euros**, et au compte de résultat dégageant un résultat excédentaire de **10 557 293,90 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

I – DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Précisions concernant le résultat exceptionnel de cet exercice

Le legs Martial Lapeyre a notamment accordé à la Fondation Napoléon 80% des revenus légués.

- La Fondation de France est nue propriétaire du patrimoine correspondant. Il est constitué d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'un patrimoine foncier. Ce patrimoine est intégré dans les comptes de la Fondation de France via la Fondation abritée Lapeyre.
- La Fondation Napoléon est usufruitière des revenus de ce patrimoine à hauteur de 80%. Cet usufruit est enregistré en Dotation Initiale d'Usufruit à l'actif du bilan et inclus dans la dotation initiale au passif du bilan.

La Fondation de France a versé annuellement à la Fondation Napoléon des revenus compris entre 1.050 K€ et 1.650 K€ sur les 10 dernières années.

Suite à la cession d'une grosse partie du patrimoine immobilier de la Fondation Abritée Lapeyre au cours des dernières années, la Fondation Napoléon a demandé communication des comptes de la Fondation Abritée Lapeyre et a constaté

qu'une partie des revenus correspondant principalement aux plus-values de cession du patrimoine immobilier restait en réserve dans la Fondation Abrisée Lapeyre sous forme de Fonds dédiés.

La quote-part de ces réserves revenant à la Fondation Napoléon s'élève à 80% de 13.056 K€, soit 10.445 K€ à fin 2022 (après versement de 1.250 K€) et 80% de 13 210 K€ soit 10 568 K€ à fin 2023 (après versement de 1.450 K€). Le commissaire aux comptes de la Fondation de France a attesté ces montants en 2024.

En application de la disposition testamentaire accordant 80% des revenus annuels à la Fondation Napoléon, la comptabilité de la Fondation Napoléon étant une comptabilité d'engagement, il convient d'enregistrer une créance de la Fondation Napoléon envers la Fondation de France correspondant aux revenus non versés.

S'agissant d'une correction d'éléments omis lors des exercices précédents, la régularisation est à enregistrer sur une ligne spécifique du compte de résultat exceptionnel pour le montant acquis et non versé à fin 2022.

Précisions concernant l'enregistrement des versements reçus de la Fondation de France

Enfin, les revenus versés par la Fondation de France étaient jusqu'à présent enregistrés en produits financiers (1.250 K€ en 2022) car assimilés à un transfert de revenus de portefeuilles. Après analyse, il convient de rattacher les revenus à l'événement d'origine, le legs. A partir de l'exercice 2023, les revenus seront donc enregistrés dans la rubrique Autres revenus sur Legs des Ressources liées à la générosité du public.

Ainsi, les corrections enregistrées dans les comptes 2023 se traduisent par les enregistrements suivants :

- Au bilan : Autres créances :	10 568 K€
- Au compte de résultat	
o Autres revenus sur legs pour les revenus concernant 2023 :	1 573 K€
▪ Dont : versés :	1 450 K€
▪ Dont : non encore versés :	123 K€
o Produit exceptionnel de correction d'erreur	10.445 K€

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08, désormais d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 167 570,23 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Une forte augmentation du loyer est toutefois constatée (+8%), justifiée par l'indexation du loyer à l'Indice du Coût de la Construction ayant lui-même augmenté de +5,36%.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2023 comme suit :

	Valeur comptable au 31/12/2023	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2023
Valeurs mobilières de placement	51 800 K€	1 015 000,00 €
Fondation de France nu propriétaire 100%		
Fondation Napoléon usufruitière à 80%		
<hr/>		
Actifs immobiliers	19 520 K€	435 000,00 €
Fondation de France usufruitière à 20%		
Fondation Napoléon usufruitière à 80%		

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe « VIII – Dotation initiale »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions/Corrections	Diminutions	FIN exercice
Immobilisations incorporelles				
Donation initiale d'usufruit	5 335 716	-	-	5 335 716
Immobilisations corporelles	-			
Installation techniques et matériels	761 959	6 804	-	768 763
Les bibliothèques	400 785	3 690	-	404 475
La collection	7 142 123	49 800	-	7 191 923
Immobilisations en cours		15 597		15 597
TOTAL GENERAL	13 640 583	75 891	-	13 716 474

Acquisitions de l'exercice :

- Agencement, travaux, mobilier : 2 666 € ;
- Informatique : 4 138 € ;
- Objets art _ dons manuels reçus : 49 800 € ;
- Achat de livres BML : 3 690 € ;

Acquisitions en cours de l'exercice :

- Création du portail web des Collections en cours : 15 597 €.

Total : 75 891 €

Sorties de l'exercice

Pas de cessions en 2023.

V - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 30 741,22 € :

- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour les agencements du siège social

- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 20% et 33,33 % linéaire pour le matériel informatique.

- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans prorata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

ETAT DES AMMORTISSEMENTS				
	DEBUT	Dotations	Reprises	FIN
	Exercice			Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
Installation techniques et matériels	680 262 €	25 629 €	0 €	705 891 €
Les bibliothèques	366 295 €	5 112 €	0 €	371 407 €
La collection	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	1 046 557 €	30 741 €	0 €	1 077 298 €

La Collection, dont la valeur inscrite à l'actif est de 7 148 927 euros ne fait pas l'objet d'amortissement. Sa valeur vénale estimée est précisée au paragraphe « VIII - Dotation initiale ».

Dans le cadre de la réalisation d'un récolement de la collection, les objets figurant sur le legs Lapeyre mais n'ayant pas été transférés à la Fondation ont été valorisés. Ils s'élèvent à 98 000 € et ont été dépréciés dans l'attente d'une sortie du bilan sur décision du Conseil d'Administration à l'issue des travaux de récolement.

VI - DIFFERENCE D'ÉVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 117 544,19 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 426 166,07 €.

	Valeur au Bilan	Valeur de marché
Actions françaises	3 739 754 €	4 528 116 €
Actions étrangères	1 975 041 €	2 520 442 €
SICAV & FCP	510 254 €	513 451 €
Total	6 225 049 €	7 562 009 €

VII - FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES 23

Variation des fonds propres					
	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Dotation initiale	14 022 448				14 022 448
Réserves					-
Réserve statutaire	1 352 421				1 352 421
Autres réserves	3 395 355	- 372 932			3 022 423
Report à nouveau	-			-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 372 932	372 932		10 557 294	10 557 294
Situation nette	18 397 291	-	-	10 557 294	28 954 585

VIII – DOTATION INITIALE

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

Composition Dotation initiale (en €)	Valeur de la dotation initiale reçue	Valeur actif brut au 31/12/2023	Valeur actif net au 31/12/2023	valeur vénale estimée au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 201 429	3 201 429	3 201 429	non disponible (cf. IV)
Usufruit du patrimoine foncier	2 134 286	2 134 286	2 134 286	
Immobilisations corporelles				
Collection M. Lapeyre	6 512 249	7 191 922	7 093 922	13 500 000 ¹
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437	6 588 948	6 471 404	7 925 908
Total Dotation initiale	14 022 402	19 116 586	18 901 042	21 425 908

En 2023, conformément à sa mission, la Fondation a maintenu et même augmenté la valeur de la dotation initiale (14 022 K€) que ce soit en valeur brute (19 116 K€) ou nette (18 901 K€). Par ailleurs, les revenus de cette dotation continuent de financer presque entièrement les actions de la Fondation.

IX - FONDS DEDIES

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, les dons reçus, les frais engagés, ainsi que les utilisations des fonds dédiés et les reports de fonds dédiés au 31/12/2023 sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Renovation des Domaines français de Sainte-Hélène	8 634	11 957	9 652			10 939	
Restauration des plans et dessins de Napoléon - Archives Nationales	57 139	-	-			57 139	
Chaire Napoléon	9 414	2 000	10 775			639	
Bibliothèque numérique	5 187	3 719	1 950			6 956	
Souscription Napoléon 2026	83 471	74 877	38 819			119 529	
TOTAL	163 845	92 553	61 196	-	-	195 202	

¹ Valeur assurée

Les souscriptions présentes dans les fonds dédiés

a. Restauration des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales.

Au 31.12.2023, il subsiste un reliquat de dons de 57 139 euros sur cette souscription, inchangé par rapport au 31 décembre 2022.

b. Souscription Napoléon 2026 à destination du public jeune

En novembre 2022, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour aider à la diffusion de l'histoire napoléonienne auprès du public jeune.

Au 31.12.2023, 158 348 € ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 38 819 euros. Il reste un solde disponible de 119 529 € au 31 décembre 2023.

Les autres fonds dédiés

En 2023, la Fondation a perçu des dons dédiés aux trois projets suivants :

a. La Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène

Au 31.12.2023, 20 591€ ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 9 652 euros. Il reste un solde disponible de 10 939 € au 31 décembre 2023.

b. La Chaire Napoléon

Au 31.12.2023, 11 414€ ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 10 775 euros. Il reste un solde disponible de 639 € au 31 décembre 2023.

c. La Bibliothèque numérique

Au 31.12.2023, 8 906 € ont été récoltés auprès du public et il a été dépensé un total de 1 950 euros. Il reste un solde disponible de 6 956 € au 31 décembre 2023.

X – PROVISIONS

Tableau des provisions 2023

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROVISION DEPRECIATION PLACEMENTS FINANCIERS	440 105,26 €	117 544,19 €	426 166,07 €	131 483,38 €
TOTAL GENERAL	440 105,26 €	117 544,19 €	426 166,07 €	131 483,38 €

XI - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

	N
CREANCES et DETTES	
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	10 593 756 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	
Total Produits à recevoir	10 593 756 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	30 661 €
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES	9 773 €
Total charges constatées d'avance	40 434 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	3 236 €
FURNISSEURS	279 392 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	199 766 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	29 179 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	511 573 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	
Total Produits constatés d'avance	0 €

XII - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel Salarié

Cadres 5

Employés 10

Total 15

XIII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Bénévolat

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 1 904 heures en 2023, soit 300 heures de plus qu'un équivalent temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires des bénévoles à 28 560 € en 2023, contre 24 360 € l'année précédente.

XV – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Collection en dépôt

La collection en dépôt de la famille Pardée-Lantz est assurée pour une valeur de 851 540 (donnée 2024). Une convention de prêt a été signée entre le/les prêteurs et la Fondation Napoléon.

Engagements de retraite

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 495 385 € au 31 décembre 2023. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires (+3%) et d'un taux d'actualisation financière retenu de 0,34% (Taux Iboox Corporates AA). La provision n'a pas été actualisée depuis 2020, les évolutions des différents paramètres de calcul n'ayant pas un impact significatif.

XVI – EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

XVII – DISPOSITION SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons reçus par la Fondation en 2023 s'élève à 1 723 575 €. A ce titre, la Fondation présente deux documents analytiques complémentaires :

- Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « générosité du public ».

La correction d'erreur présentée en "Faits caractéristiques de l'exercice" impacte la présentation du compte de résultat et donc celles du CROD et du CER, en affectant le produit issu de l'usufruit de legs Lapeyre en ressource liée à la générosité du public, en ce compris les revenus des exercices précédents. Elle impacte également la présentation des actions réalisées issues de la générosité du public.

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « générosité du public »,
- les autres produits (lignes 2, 3, 4, 5) sont considérés comme « hors générosité du public » et concernent principalement les produits financiers.

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et à la comptabilité analytique :

- Les missions sociales :
 - Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent à l'entretien et la valorisation de la Collection, aux activités numériques, à la gestion de la bibliothèque, à la tenue de conférences et à l'organisation d'événements dans le cadre de l'objet social, aux mécénats octroyés, notamment au Souvenir napoléonien, aux bourses d'études, aux Prix et Bourses, et à l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de la souscription Archives Nationales, ainsi que pour la Chaire Napoléon, la bibliothèque numérique, la rénovation des domaines de Sainte-Hélène et la souscription Napoléon2026.
 - Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes en France sur 2022 correspondent au reversement par la Fondation au musée de l'Armée du solde issu de la souscription pour la rénovation du Tombeau de Napoléon ayant pris fin au 31/12/2021.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais bancaires.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports, incluant les salaires administratifs et les frais généraux ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

Les fonds reçus proviennent intégralement de la générosité publique et sont donc intégralement réemployés conformément aux engagements de la Fondation.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	150 353	150 353	118 892	118 892
- Legs, donations et assurances-vie	12 017 917	12 017 917		
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public *	788 451		2 121 027	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 333			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	426 166		13 940	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	61 197	61 197	25 654	25 654
TOTAL	13 449 417	12 229 467	2 279 513	144 546
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 387 174	1 387 174	1 217 967	22 032
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			3 622	3 622
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	710	710	220	220
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT **	1 165 401	839 131	924 857	818 160
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	246 285		403 716	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	92 553	92 553	102 063	102 063
TOTAL	2 892 123	2 319 568	2 652 445	946 097
EXCEDENT OU DEFICIT	10 557 294	9 909 899	- 372 932	801 551

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	28 560	28 560	24 360	24 360
TOTAL	28 560	28 560	24 360	24 360
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	28 560	28 560	24 360	24 360
TOTAL	28 560	28 560	24 360	24 360

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	13 87 174	22 032	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		3 622	- Dons manuels	15 03 53	118 892
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	12 017 917	
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	710	220			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83 9 131	818 160			
TOTAL DES EMPLOIS	2 227 015	844 034	TOTAL DES RESSOURCES	12 168 270	118 892
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	92 553	102 063	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	61 197	25 654
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	2 319 568	94 6 097	TOTAL	12 229 467	144 54 6
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	9 909 899	-801 551
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	9 909 899	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	28 560	24 360
Réalisées en France	28 560	24 360	TOTAL	28 560	24 360
TOTAL	28 560	24 360			